

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JUILLET 1889.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

Demande du sieur Louis-Charles WEHRENFENNIG.

MESSIEURS,

Le sieur Wehrenpfennig, né à Mägdesprung (duché d'Anhalt), le 26 avril 1835, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis l'année 1860 et exerce, à Bruxelles, la profession d'ingénieur, chef de bureau au chemin de fer du Grand-Central.

Il est célibataire.

Il a satisfait aux obligations du service militaire dans son pays d'origine et s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Wehrenpfennig remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Président-Rapporteur,

B^{on} H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.
